



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

24 mars 2026

Déclaration liminaire de la CFDT au CSA PJJ Formation Spécialisée du 26 mars 2026

Monsieur le Président,

La **CFDT** souhaite, avant l'ouverture des échanges, rappeler que la santé et la sécurité au travail ne sont pas un supplément d'âme, mais un pilier essentiel du service public. Le plan Santé Sécurité au Travail 2026-2030 sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui est le résultat d'un travail mené par la direction de la PJJ avec le concours des organisations syndicales où la **CFDT** a pris pleinement sa place, et nous saluons cette démarche de concertation.

Nous retrouvons dans ce plan plusieurs avancées importantes :

- la volonté affirmée de renforcer le réseau des acteurs de la prévention ;
- la reconnaissance des risques spécifiques à la PJJ, notamment la violence, le risque routier et les risques psychosociaux ;
- l'ambition de structurer une politique de prévention cohérente, articulée avec l'accord QVCT et le PAPRI Pact ministériel.

Ces orientations vont dans le bon sens car elles répondent à des constats que les équipes de terrain formulent depuis longtemps, parfois dans des contextes de travail particulièrement dégradés. Comme le rappelle le plan, « assurer la santé et la sécurité au travail n'est pas seulement une obligation légale : c'est une responsabilité majeure de l'employeur ».

La **CFDT** partage pleinement cette affirmation mais souhaite cependant exprimer plusieurs points de vigilance majeurs :

En premier lieu, ce plan reste encore trop souvent au niveau de l'intention. Les objectifs sont clairs, mais les moyens humains, financiers et organisationnels nécessaires à leur mise en œuvre ne sont pas suffisamment détaillés. Par exemple, la réflexion annoncée sur le temps alloué aux missions des Assistants de Prévention et des Conseillers de Prévention ne peut pas rester ouverte indéfiniment. Ces acteurs sont essentiels mais ils sont aujourd'hui trop souvent isolés, surchargés et sans reconnaissance suffisante de leur investissement, notamment en termes de temps de décharge, quand celui-ci, pourtant prévu par les textes, leur est effectivement accordé.

Ensuite, la **CFDT** alerte sur la prévention du risque violence, dont le plan reconnaît l'évolution préoccupante. Les agents sont exposés à des situations de plus en plus complexes, parfois liées à la criminalité organisée ou au trafic. Les formations et les guides sont nécessaires, mais ils ne remplaceront jamais des effectifs suffisants, des protocoles clairs et une sécurisation effective des sites.

Le risque routier, quant à lui, demeure un angle mort. Le plan décrit parfaitement la réalité : des éducateurs qui, après une journée de PEAT, doivent conduire tardivement sur de longues distances. Mais il ne fixe aucune règle



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

24 mars 2026

contraignante pour protéger les agents. La **CFDT** attend des engagements concrets pour sécuriser ces déplacements longs et tardifs (doublement, placement relais, train/hôtel).

Nous tenons à rappeler que la Santé et la Sécurité au Travail passe aussi par la pérennisation des missions de chacun, par une stabilisation des protocoles de travail et par des moyens humains adaptés aux nombreuses missions qui nous sont confiées. La **CFDT** s'inquiète des nombreux bouleversements en cours à la PJJ : disparition de certains postes de correspondants insertion et de fonctions supports en DT en DIR, ralentissement du déploiement des UEAJ, réforme du dispositif de placement avec l'avènement des UJPE... La stabilité et la sérénité sont des conditions sine qua non d'une prise en charge de qualité des mineurs dont nous avons la charge.

Enfin, sur les risques psychosociaux, la **CFDT** rappelle que les questionnaires et les Vademecum ne suffiront pas. La prévention des RPS passe par une action structurelle sur la charge de travail, l'organisation, les effectifs et le soutien managérial.

La **CFDT** considère donc que ce plan constitue une base de travail sérieuse qui doit être renforcée, précisée et surtout dotée de moyens réels à la hauteur des enjeux pour devenir opérationnel. Nous serons attentifs aux réponses de la direction sur ces points, et nous porterons les attentes des agents, qui ont besoin d'un cadre de travail sécurisé, cohérent et respectueux de leurs missions.

La CFDT continuera à s'engager de manière constructive, mais exigeante, pour que la prévention ne reste pas un discours, mais devienne une réalité quotidienne dans toutes les unités de la PJJ.